



OBSERVATOIRE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Une étude réalisée par

Olivier-René Veillon (Directeur de la Commission du Film d'Île-de-France)

et

Philippe Degardin (Directeur des études du Groupe Audiens)

5 Avril 2011

OBSERVATOIRE DE LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE EN ILE-DE-FRANCE

PREAMBULE

Cette étude est la sixième édition de « L'Observatoire de la production audiovisuelle et cinématographique en Île-de-France » mis en place conjointement par le Groupe Audiens et par la Commission du Film d'Île-de-France en 2006.

Son ambition, affinée chaque année, est de mesurer précisément la structure et l'évolution de la production cinématographique et audiovisuelle dans la Région Capitale, et plus largement sur l'ensemble du territoire national, afin de connaître la répartition des emplois du secteur et de bien apprécier les évolutions de celui-ci, notamment l'impact des politiques mises en œuvre pour en assurer le soutien, qu'elles soient nationales ou régionales, leurs effets se conjuguant dans la région Île-de-France qui pèse un poids majeur dans l'activité du pays.

A la recherche d'informations fiables pour établir un indicateur constant à même d'évaluer précisément les évolutions du secteur, mission confiée par la Région à l'établissement public de coopération culturelle créé à son initiative, la Commission du Film d'Île-de-France s'est rapprochée du Groupe Audiens qui, en raison de sa position privilégiée de gestionnaire des retraites complémentaires des métiers du spectacle, dispose d'une base statistique exceptionnelle, constituée par les entreprises cotisantes et par l'ensemble des déclarations faites à l'organisme pour leurs salariés permanents ou intermittents.

Le Groupe Audiens est donc l'organisme le mieux placé en France pour assurer le suivi de la base de données nécessaire à la constitution de cet « Observatoire de la production audiovisuelle et cinématographique en Île-de-France » et du baromètre annuel de l'activité du secteur dans la Région Capitale et sur l'ensemble du territoire national.

La Commission du Film d'Île-de-France dispose, de son côté, de l'ensemble des informations liées au contexte et aux conditions d'exercice dans le secteur, qui lui permettent d'analyser et de mettre en perspective les données recueillies. Elle rencontre et interroge régulièrement les entreprises du secteur sur les conditions d'exercice de l'activité et recueille les informations utiles sur l'impact des productions étrangères qu'elle accueille pour leurs tournages en Île-de-France. Celles-ci s'adressent en amont à la Commission pour décider de l'opportunité d'un tournage sur son territoire. La mission principale de la Commission est donc de faire valoir les atouts spécifiques de celui-ci pour que ces productions étrangères choisissent effectivement l'Île-de-France, dans un contexte de forte concurrence internationale. La Commission du Film d'Île-de-France est donc bien placée pour analyser l'ensemble des facteurs, politiques, sociaux, réglementaires et fiscaux, liés aux choix politiques faits dans ce domaine par les juridictions concernées.

Les données recueillies et analysées dans le présent document portent sur les années 2001 à 2009 pour l'ensemble, et en partie sur l'année 2010. En effet les données qui ont précédé la mise en place de l'Observatoire en 2005 ont été reconstituées afin de pouvoir disposer d'un ensemble cohérent susceptible de cerner les évolutions en cours sur toute la décennie.

METHODOLOGIE

Comme pour les éditions précédentes de l'étude la démarche se fonde sur la constitution d'un univers cohérent et maintenu constant malgré les évolutions de codes NAF, objet strictement circonscrit de la recherche, délimitant précisément les contours du secteur d'activité, à savoir l'activité de production cinématographique et audiovisuelle et l'ensemble des services qui lui sont directement et spécifiquement liés

Dans une démarche itérative entre le service des études du Groupe Audiens et la Commission du Film d'Île-de-France, l'univers a été constitué, après analyse et vérification des éléments constituant les codes NAF, afin d'intégrer tous ceux qui participent et contribuent à l'activité de production audiovisuelle et cinématographique objet de cette étude.

Ont été exclues les activités de diffusion audiovisuelle et d'exploitation cinématographique, secteurs importants qui ne reflètent qu'indirectement l'activité de production audiovisuelle et cinématographique.

Ont été intégrées toutes les activités de production proprement dites, et notamment la production de films pour la télévision assurée par des producteurs indépendants, la production de longs et courts-métrages cinématographiques, la production de films publicitaires et institutionnels et l'ensemble des prestations techniques spécifiquement dédiées au cinéma et à la télévision. Ont été exclues les activités assurées par les personnels permanents des entreprises de diffusion.

Toutes les activités de service directement ou indirectement liées au secteur (restauration, constructions et aménagements non spécifiques etc.), qui ne sont pas cotisantes au Groupe Audiens, ne font pas partie du champ de l'étude. L'impact économique global de l'activité et son incidence sur l'emploi est donc sensiblement supérieur à celui mesuré ici. De nombreuses activités de service se situent à la périphérie de l'activité de production. Les productions étrangères en particulier sollicitent de nombreux services, notamment les transports et l'hôtellerie qui ne sont pas ici pris en compte. Ceux-ci sont liés à l'importance des équipes et à leurs habitudes de travail ; ils représentent souvent une part importante des budgets.

Une fois constitué l'univers des entreprises cotisantes au Groupe Audiens dans le secteur d'activité ainsi circonscrit, les données accessibles sont, jusqu'en 2010, celles des entreprises elles-mêmes, considérées globalement, et, jusqu'en 2009, le traitement de l'année 2010 n'étant pas complètement achevé, celles des salariés déclarés aux régimes complémentaires gérés par le Groupe Audiens (Arrco et/ou Agirc), qu'ils soient permanents ou intermittents, et la masse salariale correspondante.

Les chiffres fournis ici pour l'année 2009 ne sont donc pas une estimation mais les données complètes permettant de disposer d'une photographie très précise de l'activité du secteur en termes d'emplois et d'impact économique.

Il convient de noter que les données d'identification des entreprises (code NAF et localisation géographique) sont celles connues au moment de la mise à jour des indicateurs et

tiennent compte des nouveaux codes issus de la nomenclature 2008, notamment du regroupement entre la production de films pour la télévision et la production de programmes de télévision. Il n'y a donc qu'un secteur depuis cette date : production de films et de programmes pour la télévision, ce qui correspond mieux à la réalité de l'activité du secteur, la distinction antérieure s'étant avérée souvent difficile à établir. La séquence statistique a donc été reconstituée en conséquence ne faisant plus apparaître qu'un seul secteur, films et programmes pour la télévision.

C'est la dernière situation de l'entreprise qui prévaut pour l'ensemble des exercices. Le code NAF attribué par l'INSEE au siège social de l'entreprise permet de distinguer leur activité, et leur adresse le secteur géographique où elle s'exerce, sachant qu'en la matière l'indication est relative dans la mesure où l'activité, de tournage notamment, peut s'exercer sur d'autres territoires que celui du siège social de l'entreprise.

Entreprises cotisantes auprès du Groupe Audiens en retraite Arrco et/ou Agirc

Ile de France

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
5911A Production de films et de programmes pour la télévision	790	836	897	947	1 063	1 142	1 245	1 370	1 501	1 600
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	834	840	846	909	934	991	1 054	1 100	1 141	1 167
5911C Production de films pour le cinéma	1 055	1 122	1 163	1 216	1 313	1 361	1 399	1 438	1 475	1 529
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	493	493	498	503	527	536	562	573	577	574
Total	3 172	3 291	3 404	3 575	3 837	4 030	4 260	4 481	4 694	4 870

Autres régions

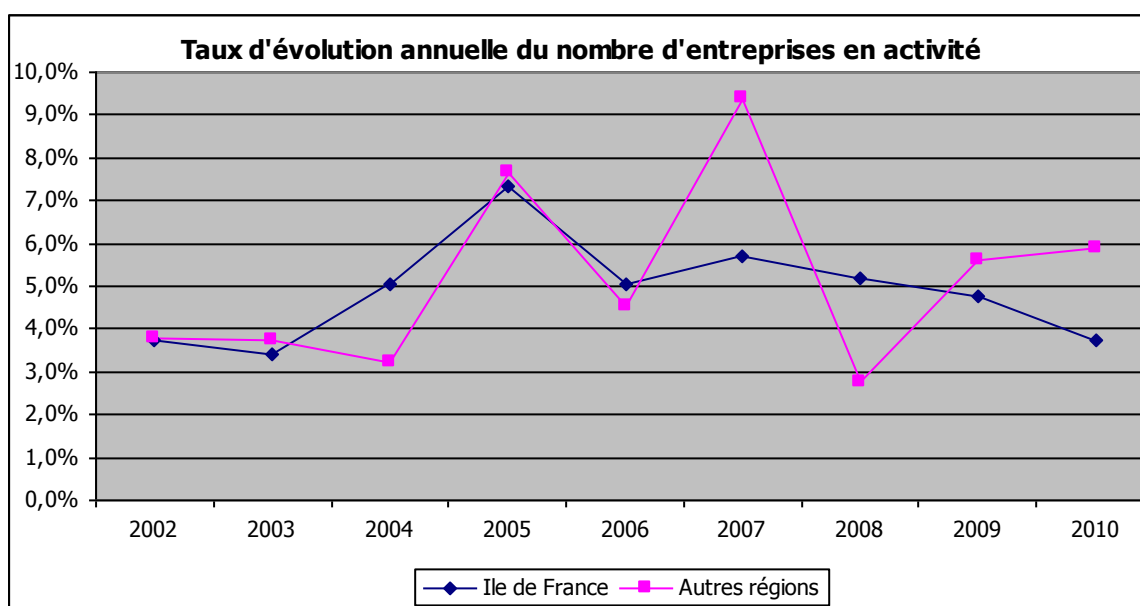
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
5911A Production de films et de programmes pour la télévision	272	296	302	333	376	413	440	458	504	534
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	646	660	679	679	709	717	799	810	854	908
5911C Production de films pour le cinéma	242	255	275	273	297	319	342	365	388	414
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	131	129	134	150	163	166	186	183	172	175
Total	1 291	1 340	1 390	1 435	1 545	1 615	1 767	1 816	1 918	2 031

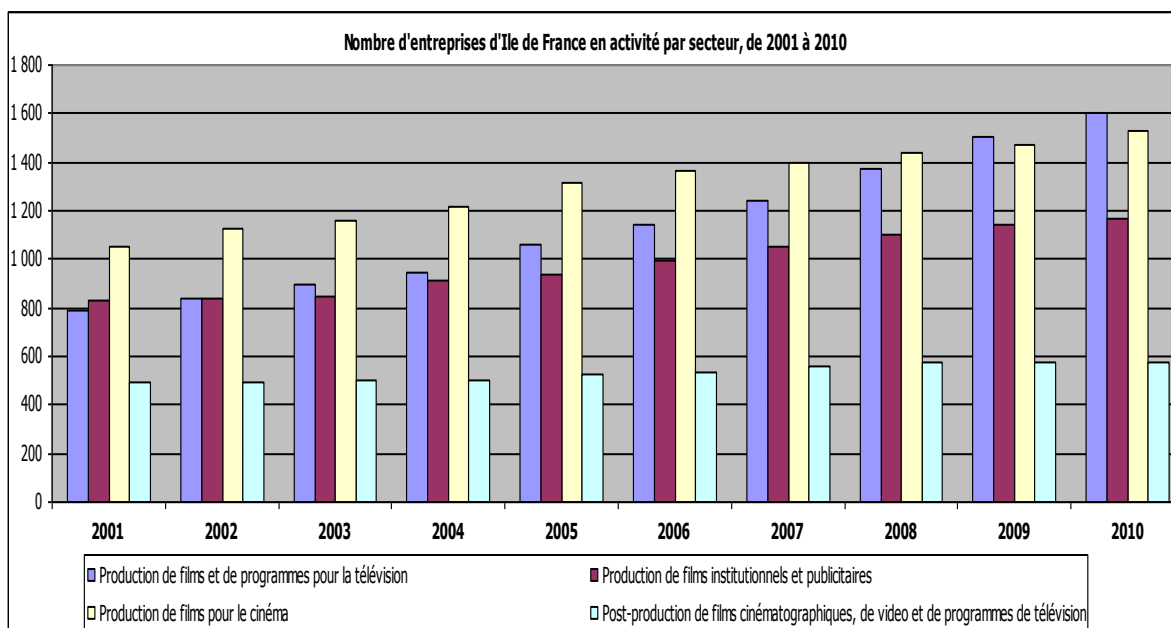
L'univers ici étudié est constitué exclusivement des entreprises qui ont versé, au titre de l'année considérée, des cotisations pour la retraite complémentaire. Le fait qu'une entreprise s'acquitte de ses cotisations auprès d'un organisme gestionnaire des retraites complémentaires, signifie que cette entreprise a employé au moins une personne au cours de cette année. Cela constitue le périmètre des entreprises en activité, objet de cette étude.

La croissance du nombre d'entreprises dans la filière est une constante depuis dix ans, avec une évolution globale sur la période de 55%. Cette croissance est restée limitée jusqu'en 2004, elle s'accélère à partir de 2005, année qui voit en Île-de-France la création de 262 entreprises, soit une croissance de 7% qui se maintient ensuite à un niveau élevé jusqu'à 2009, où le solde est encore supérieur à 200 entreprises, année qui marque cependant une nette décélération. Cette situation est l'effet direct de la baisse d'activité dans la production française qui a conduit à un nombre inédit de défaillances d'entreprises sur la période. Ce sont en effet 39 entreprises qui ont subi un redressement judiciaire en 2009, alors qu'elles n'étaient que 25 en 2008 (chiffre moyen sur toute la période). L'effet de la baisse d'activité en 2009 s'est maintenu en 2010 avec 32 entreprises en redressement judiciaire ce qui conduit à un solde positif de 176 entreprises, sensiblement inférieur à la moyenne des cinq années précédentes. La stabilisation du solde positif du nombre d'entreprises à ce niveau, malgré la reprise des investissements et du nombre de films produits en 2010, marque une tendance à la consolidation du nombre d'entreprises, que l'on peut considérer comme bienvenue face à un nombre, qui, en valeur absolue, demeure très élevé par rapport au volume de la production, en particulier pour la production cinématographique. Celle-ci compte en effet, en France, près de 2 000 producteurs, dont plus de 1 500 en Île-de-France, ce qui fait de la production cinématographique française la plus diversifiée mais aussi la plus atomisée au monde.

Le seul secteur en Île-de-France qui compte en 2009 moins d'entreprises qu'en 2008 est celui de la post-production, qui a subi simultanément la baisse d'activité et la mutation de la filière photo-chimique vers le numérique. En 2010 la filière retrouve le nombre d'entreprises de 2008, mais ce ne sont pas les mêmes et les pertes d'emplois ne seront probablement pas totalement compensées. Ce qui est vrai en Île-de-France ne l'est pas dans les autres régions où la filière de la post-production ne retrouve pas en 2010 les entreprises perdues en 2009. La crise et la consolidation du secteur auront ainsi mis un terme à un mouvement régulier de créations d'entreprises depuis dix ans et accentué la concentration du secteur dans la Région Capitale. Par contre, dans les autres secteurs, la croissance de la création d'entreprises se poursuit dans les autres régions.

Les autres secteurs connaissent tous une évolution positive en Île-de-France comme dans les autres régions, en particulier la production de films et de programmes pour la télévision dont la croissance est très soutenue depuis 2005 (près de 10% en Île-de-France jusqu'en 2009) et se poursuit à un rythme moins soutenu en 2010 (7%). Pour la production cinématographique la croissance est stable (près de 3% chaque année) et s'accélère légèrement en 2010 à près de 4%. Le seul type de production dont la croissance en termes d'entreprises marque le pas est celui de la production de films publicitaires et institutionnels dont la croissance ralentit régulièrement chaque année pour n'être plus que de 2% en 2010.





Logiquement, en raison même de leur nombre, les entreprises de l'ensemble des secteurs sont de très petites entreprises. Globalement, en Île-de-France, 45% d'entre elles ne déclarent aucun emploi permanent en 2009 (uniquement des intermittents). 27% d'entre elles déclarent 1 ou 2 personnes ayant occupé un emploi permanent ; 12% d'entre elles déclarent 3, 4 ou 5 personnes ayant occupé un emploi permanent ; 8% d'entre elles déclarent entre 6 et 10 personnes ayant occupé un emploi permanent ; 8% d'entre elles déclarent entre 11 et 50 personnes ayant occupé un emploi permanent et 1% déclarent plus de 50 personnes ayant occupé un emploi permanent.

Cette répartition par taille n'est pas la même selon les secteurs, les entreprises de la production de films pour le cinéma étant les entreprises les plus petites en moyenne (2,8 personnes ayant occupé un emploi permanent en 2009 par entreprise), les entreprises de la post-production étant les entreprises les plus importantes en moyenne (10,8 personnes ayant occupé un emploi permanent en 2009 par entreprise). La moyenne n'a ici qu'une valeur relative car ce sont les 20% d'entreprises de plus de 11 salariés qui constituent l'infrastructure industrielle de l'activité dans un secteur qui associe donc, dans le même processus de création, artisanat et industrie.

Répartition des entreprises en activité en 2009 en Île-de-France par nombre de permanents déclarés :

Nombre de permanents déclarés en 2009	Production de films et de programmes pour la télévision	Production de films institutionnels et publicitaires	Production de films pour le cinéma	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	TOTAL
0	42%	48%	48%	34%	45%
1	18%	18%	20%	14%	18%
2	8%	9%	9%	8%	9%
3	5%	6%	5%	5%	5%
4	4%	4%	3%	4%	4%
5	3%	3%	3%	5%	3%
6-10	8%	7%	7%	12%	8%
11-50	10%	6%	4%	14%	8%
51 et plus	2%	1%	0%	5%	1%

Effectifs déclarés et masse salariale associée

L'exploitation des déclarations nominatives annuelles nous permet de connaître et de suivre les évolutions des effectifs déclarés par entreprise et la masse salariale associée à ces effectifs jusqu'à la fin de l'année 2009.

Les données en terme d'effectifs représentent le nombre de personnes déclarées par secteur et statut (permanent / intermittent). Une personne déclarée par plusieurs entreprises d'un même secteur et dans le même statut est comptabilisée une seule fois.

Effectifs

	2001		2002		2003		2004		2005		2006	
	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.
Ile de France												
5911A Production de films et de programmes pour la TV	3 827	50 366	3 905	49 001	4 230	45 764	5 560	49 080	5 826	52 501	6 287	53 690
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	3 817	21 713	3 234	22 599	2 989	19 793	3 413	19 924	3 437	21 437	3 299	19 943
5911C Production de films pour le cinéma	2 835	47 889	2 716	40 372	2 811	41 626	3 090	43 588	3 304	48 646	3 450	50 231
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	5 608	17 848	5 195	16 501	4 908	16 206	4 954	15 803	5 055	15 879	5 457	16 686
Total Ile de France	15 887	101 538	14 895	93 496	14 779	90 575	16 762	93 572	17 391	101 196	18 187	102 343
Autres régions												
5911A Production de films et de programmes pour la TV	628	3 424	556	3 445	647	3 726	1 032	3 605	1 165	4 146	1 299	5 289
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	1 222	6 752	1 178	7 227	1 100	5 828	1 165	5 592	1 316	5 641	1 386	5 679
5911C Production de films pour le cinéma	432	3 558	477	3 309	450	3 470	496	2 882	574	3 890	647	7 314
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	394	2 227	287	2 121	330	2 143	319	2 265	368	2 308	460	2 497
Total autres régions	2 654	13 872	2 484	13 987	2 514	13 016	2 983	12 265	3 390	13 538	3 758	17 986
Ile de France												
	2007		2008		2009							
	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.						
5911A Production de films et de programmes pour la TV	7 259	59 201	7 163	57 931	7 524	58 759						
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	3 465	21 282	3 804	22 387	3 216	19 920						
5911C Production de films pour le cinéma	3 543	56 911	3 921	58 914	3 738	54 071						
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	5 789	17 489	5 964	18 483	5 779	17 491						
Total Ile de France	19 763	113 110	20 572	114 067	19 987	109 980						
Autres régions												
5911A Production de films et de programmes pour la TV	1 424	4 791	1 490	5 379	1 465	4 871						
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	1 555	6 766	1 682	6 878	1 721	5 771						
5911C Production de films pour le cinéma	629	4 286	711	5 033	818	4 721						
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	533	2 444	621	3 013	767	3 033						
Total autres régions	4 113	15 407	4 467	17 044	4 730	15 481						

Après cinq ans de croissance continue de l'emploi, 2009 marque la première rupture dans l'évolution positive des effectifs du secteur. Pour la première fois depuis 2004 les emplois intermittents sont en baisse de 4% en Île-de-France, ce qui représente 4 000 personnes, sans qu'il soit possible de préciser leur taux d'emploi antérieur, le régime de l'intermittence étant, par définition très large. La perte dans l'effectif permanent n'est que de 2,5% et concerne 500 emplois.

Ce repli est évidemment lié à la très forte baisse des investissements dans la production cinématographique et audiovisuelle constatée en 2009. Pour le cinéma les investissements 2009 sont en baisse de plus de 25% avec au total plus de 300 M€ d'investissements perdus. Non seulement le nombre de films agréés est en baisse d'une année sur l'autre, 230 au lieu de 240, mais les gros budgets manquent à l'appel. Pour les programmes audiovisuels la perte d'activité est de l'ordre de 20%. Elle est encore plus douloureuse pour la production de films publicitaires qui perd près de 30 % de ses investissements. 2009 est une « annus horribilis » pour la production française tous secteurs confondus. On pouvait donc s'attendre à une corrélation plus directe des chiffres de l'emploi avec cette désastreuse situation. Or cette corrélation n'est que très relative, dans un rapport de 1 à 10 qui fait correspondre à 25% d'investissements en moins seulement 2,5% d'emplois permanents perdus. Si l'évolution en termes d'effectifs ne traduit pas directement la violence de la crise, c'est en raison de plusieurs facteurs. Le tout premier tient à l'effort des sociétés de production et de prestation de maintenir intacte pendant la crise leur capacité à produire et donc de pouvoir se placer dans la perspective d'une reprise rapide de l'activité qui s'est effectivement produite puisque tant la production cinématographique que la production audiovisuelle, mais à l'exception de la production de films publicitaires, retrouvent en 2010 les niveaux d'investissements de 2008. Le second est lié à l'apport d'activité de la production internationale dont la croissance, constante depuis 2005, s'accroît en 2009 en raison de la dynamique poursuivie de l'accueil de productions internationales issues de territoires échappant à la crise, d'Asie en particulier. C'est en juillet 2009 que se tourne le premier long métrage japonais en France, « Nodame Cantabile » qui se trouve être également le premier film à bénéficier du crédit d'impôt international. Ce nouveau dispositif fiscal voté par le parlement au 31 décembre 2008 et dont les décrets d'application n'ont été pris qu'à l'automne 2009 a pu s'appliquer aux tournages 2009 sans qu'il soit possible, avant la publication des décrets, d'en assurer la promotion. Son apport est donc resté limité et n'a que très partiellement compensé les effets de la crise.

Son impact sur l'activité est toutefois significatif dès l'année 2009 avec, en dehors de « Nodame Cantabile » deux longs métrages hollywoodiens, « The Hereafter » de Clint Eastwood et « Inception » de Christopher Nolan et une série britannique, la bien nommée « Paris Connections » qui en ont bénéficié. Tous ces films ont été tournés en Île-de-France. Un seul film bénéficiaire du crédit d'impôt a été tourné dans une autre région, la région Provence Alpes Côte d'Azur, « Kiss and Kill » de Robert Luketic. Une série télévisée a également été tournée dans une autre région, « Merlin » en Picardie au Château de Pierrefonds mais avec des équipes essentiellement franciliennes. La contribution la plus remarquable à l'activité, et la plus porteuse de développements futurs, est cependant la fabrication intégrale en Île-de-France d'un film hollywoodien qui représente à lui seul plus des deux tiers des investissements des films agréés au titre du crédit d'impôt international : « Despicable Me », « Moi, moche et méchant » de Pierre Coffin et Chris Renaud. Produit pour Universal par Chris Meledandri est un bel exemple de l'impact des savoir-faire en matière de création numérique sur la localisation d'activité en Île-de-France. Le choix d'Universal a, en effet, été d'abord artistique, facilité par la mise en place d'un dispositif fiscal réduisant l'écart de compétitivité avec d'autres pôles de création numérique concurrents (au demeurant peu nombreux). Le très remarquable succès du film, avec plus de 560 millions de dollars de box office monde, est en

effet dû aux talents artistiques rassemblés par le studio Mac Guff pour mener à bien cette aventure. En termes statistiques ce sont 200 emplois créés et pérennisés car Mac Guff s'est vu confier depuis la fabrication de deux autres longs métrages pour Universal. Encore limité en 2009, le crédit d'impôt international ne compense que 10% de la perte d'investissement dans la production nationale, 30 M€, rapporté à 300 M€ mais il vient s'ajouter à l'impact des nombreuses productions internationales qui ne peuvent pas en bénéficier car elles se situent en deçà du million d'euros de dépenses, seuil qui permet d'y accéder. Les productions internationales présentes pour une courte durée de tournage et pour des dépenses limitées mais globalement significatives sont nombreuses et extrêmement diversifiées. Chaque année, de nouvelles cinématographies découvrent les décors d'Île-de-France. Ce fut le cas en 2009 pour la première fois pour un film du Sri-Lanka, avec « Bracelets de fer » de Genifor Jayakoby. C'est le cas d'un grand nombre de productions internationales, d'origines extrêmement variées et issues notamment de pays comme la Chine et le Brésil dont les investissements audiovisuels progressent et qui accèdent à de nouvelles ambitions, dont les décors d'Île-de-France, par leur grand prestige international, sont souvent un élément. A titre d'exemple significatif TV Globo, premier producteur de telenovelas avec le mexicain Televisa, a longtemps assuré une production à bas coût réalisée sur place dans ses studios de Rio. Globo affiche aujourd'hui de nouvelles ambitions et veut donner à certaines de ses productions phares une valeur ajoutée particulière en transportant personnages et intrigues dans les décors parisiens. C'est le cas pour la plus grosse production du studio qui est aussi son plus grand succès « Viver a Vida » où Paris joue un rôle marquant et a été un des arguments marketing pour promouvoir le programme auprès des téléspectateurs brésiliens et au-delà car la série a été largement vendue dans le monde.

Le meilleur argument de localisation en faveur de l'Île-de-France et celui qui a conduit à la croissance significative du volume de la production internationale est le succès majeur des films qui affichent les décors parisiens comme éléments centraux de leur univers. Ce fut le cas de « La jeune fille de Paris » en Corée, de « Nodame Cantabile » au Japon, en 2008 pour la série et 2009 pour le long-métrage, et donc de « Viver a Vida » au Brésil. A l'exception du long métrage japonais ces programmes n'ont pas bénéficié du crédit d'impôt international mais se sont avérés, au regard de leurs succès remarquables de bons choix économiques pour les producteurs concernés. Le crédit d'impôt international est donc un accélérateur et un amplificateur de la présence internationale, mais n'en est pas la cause. L'accessibilité de décors remarquables, dont la plus value spectaculaire est vécue comme un argument majeur pour distinguer la production d'une offre plus courante est l'argument souverain qui distingue l'Île-de-France d'autres régions très compétitives sur le plan industriel et fiscal et disposant par ailleurs de fonds de soutien régionaux importants. C'est le cas de Londres, des grands länders allemands, Berlin-Brandebourg, Rhénanie-Palatinat, Bade Wurtemberg, Bavière. Il apparaît que les trois conditions doivent être aujourd'hui remplies pour bénéficier d'un apport significatif de la production internationale, ce qui a conduit des pays à bas coût relatif, comme la République tchèque et la Hongrie à mettre en place des crédits d'impôt et des fonds de soutien. Mais la clé de la croissance de l'activité dans ce domaine, à situation concurrentielle comparable, demeure le contenu, le choix artistique, avec les talents et les décors spécifiques qui confèrent une dimension particulière au contenu. De ce point de vue, l'offre en Île-de-France est remarquable et la politique d'ouverture mise en œuvre par de nombreux sites publics et privés joue un rôle déterminant dans la bonne tenue, en période de crise de la production nationale, de la production étrangère. Citons à titre d'exemple la démarche de « La Cité de l'architecture » choisie en 2009 comme décor tant par Clint Eastwood que par la telenovela brésilienne évoquée plus haut. Ou le rôle essentiel que jouent à Paris, dans de très nombreuses productions internationales, les décors ouverts par le Centre des Monuments Nationaux du parvis du Trocadéro au Palais-Royal en passant par l'Arc de Triomphe. Mais le cas le plus remarquable qui associe en 2009 deux politiques culturelles publiques ambitieuses, conséquentes et ouvertes sur l'international, est certainement la production du film du grand cinéaste taiwanais Tsai Ming Liang « Visages » entièrement tourné dans le musée du Louvre

et au jardin des Tuileries, co-produit par le musée du Louvre et ayant bénéficié du fonds de soutien de la Région Île-de-France. Que le plus grand musée du monde intègre toutes les contraintes du cinéma et s'ouvre ainsi aux talents du cinéma international est un atout majeur qui, associé aux politiques d'ouverture non moins remarquables du musée d'Orsay et des châteaux de Versailles et de Vaux le Vicomte, confèrent à l'Île-de-France l'image d'une région où le cinéma est en continuité avec un exceptionnel patrimoine culturel. Atout supplémentaire qui distingue Paris d'autres métropoles, la politique de gratuité mise en place par la ville qui n'exige aucune redevance de tournage sur le domaine public et la remarquable organisation de la Préfecture de Police de Paris en matière de mise en sécurité des tournages. D'autres villes aux décors puissamment iconiques comme Paris, Rome et New-York en particulier, ont mis en place récemment des redevances de tournage qui renchérissent les coûts des productions réalisées sur place.

Dans un contexte de fort repli des investissements nationaux, la production internationale, mobilisée par l'offre en matière de décors et de talents remarquables et confortée, pour les productions les plus importantes, par le crédit d'impôt international, a été l'amortisseur d'une crise sévère et a contribué à maintenir intacte la capacité à produire de la Région Ile-de-France. Celle-ci a été immédiatement et fortement mobilisée à nouveau en 2010 avec le quasi-rattrapage des investissements dans la production française, revenue au niveau de 2008, et la forte montée en puissance du crédit d'impôt international avec plus de vingt productions agréées et un total d'investissements estimés de 100 M€ devrait permettre de rattraper les emplois intermittents perdus en 2009 et de stabiliser les emplois permanents.

Pour ce qui concerne la masse salariale, son évolution est évidemment corrélée à celle de l'emploi. Cela-dit les données présentées ci-dessous sont issues de l'exploitation des données nominatives annuelles (DNA) arrêtées au 1^{er} mars 2011. Elles sont donc susceptibles d'être légèrement corrigées à la hausse, en raison de déclarations tardives, sans que cela affecte la tendance observée.

Masse salariale en k€

	2001		2002		2003		2004		2005		2006	
	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.
Ile de France												
5911A Production de films et de programmes pour la TV	104 088	261 252	118 583	275 678	128 324	280 819	150 787	311 055	165 476	323 260	176 260	341 212
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	56 297	88 110	54 793	94 363	53 100	82 904	59 487	82 192	61 814	84 232	62 387	81 921
5911C Production de films pour le cinéma	66 047	194 997	70 893	175 448	74 178	192 564	79 412	211 947	86 674	235 858	93 844	228 950
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	136 133	103 678	133 089	102 402	133 081	100 963	134 440	104 555	140 572	114 165	152 936	114 763
Total Ile de France	362 566	648 037	377 357	647 891	388 683	657 250	424 127	709 749	454 535	757 515	485 427	766 846
Autres régions												
5911A Production de films et de programmes pour la TV	7 823	12 767	7 405	12 462	8 210	14 180	15 327	13 613	16 897	16 688	20 214	18 493
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	13 418	16 968	13 478	17 423	13 002	16 073	14 416	16 345	15 837	17 131	18 011	17 945
5911C Production de films pour le cinéma	4 889	8 621	5 114	10 114	6 193	10 134	7 151	8 975	6 997	11 559	6 890	21 076
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	5 547	4 709	4 249	5 387	4 460	4 678	4 649	4 796	5 229	5 714	6 011	6 724
Total autres régions	31 676	43 065	30 245	45 386	31 865	45 065	41 544	43 730	44 959	51 092	51 126	64 239

	2007		2008		2009	
	Per.	Inter.	Per.	Inter.	Per.	Inter.
Ile de France						
5911A Production de films et de programmes pour la TV	192 356	367 705	207 732	358 761	214 856	354 353
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	67 874	89 246	71 755	95 250	70 395	83 522
5911C Production de films pour le cinéma	97 541	269 070	115 532	278 334	114 432	240 923
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	164 447	126 325	169 111	136 349	170 860	133 823
Total Ile de France	522 218	852 345	564 129	868 694	570 543	812 621
Autres régions						
5911A Production de films et de programmes pour la TV	21 749	18 999	23 173	20 399	21 906	19 796
5911B Production de films institutionnels et publicitaires	20 234	19 932	21 772	20 884	22 286	18 347
5911C Production de films pour le cinéma	7 538	13 306	7 872	16 086	8 479	12 911
5912Z Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	7 971	6 874	9 993	8 809	13 074	8 859
Total autres régions	57 492	59 111	62 810	66 178	65 746	59 914

Le repli de l'emploi en 2009 conduit à une baisse de la masse salariale. Celle-ci baisse en effet globalement, tous secteurs confondus, de 3%. Mais cette baisse est inégalement répartie puisque elle est entièrement supportée par les emplois intermittents dont la masse salariale globale baisse de 7%. Dans le même temps la masse salariale des permanents, malgré un effectif légèrement moindre, affiche une progression modérée de 1,5%, marquant une forte rupture avec les évolutions des années précédentes : +8% en 2007 et en 2008.

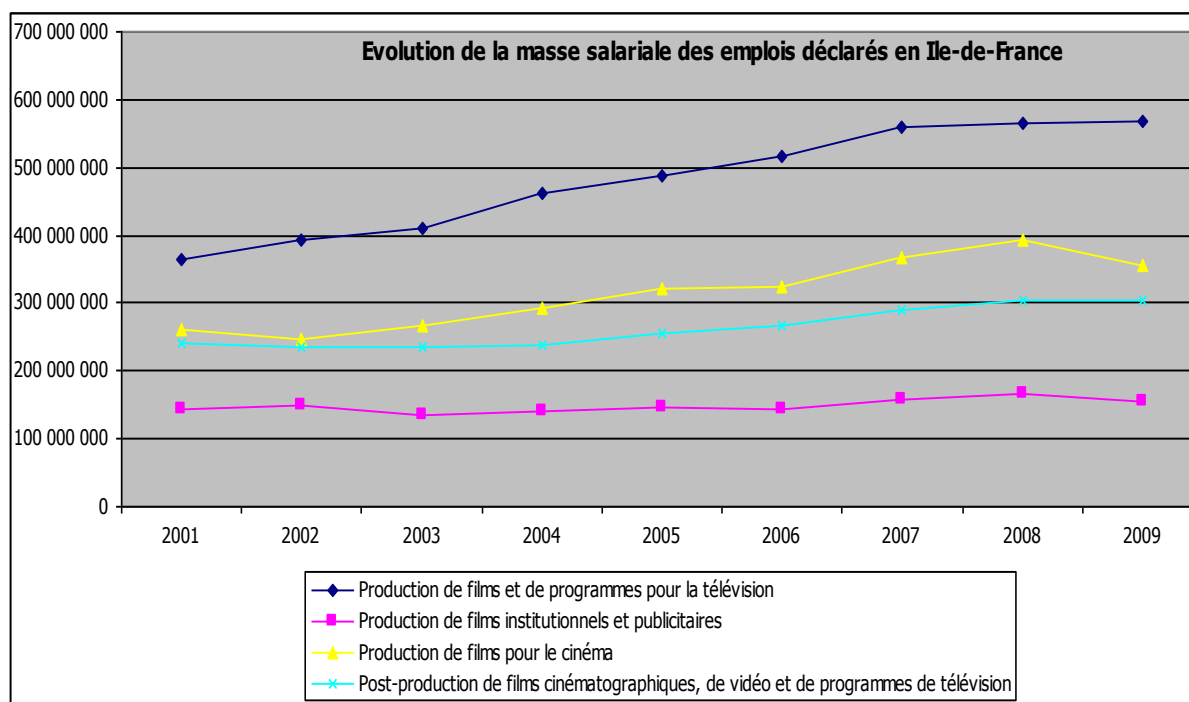
La baisse est relativement plus forte en Île-de-France (3,5%) en raison de la forte concentration de l'emploi intermittent.

Ce sont les artistes qui payent le tribut le plus lourd à la baisse de l'emploi intermittent avec une perte de ressources de 9%.

Il faut cependant relativiser l'impact sur l'emploi intermittent car, si l'on s'intéresse au nombre de personnes ayant occupé un emploi, la baisse est moins marquée pour l'effectif que pour la masse salariale, proche de la baisse des emplois permanents (3%) qui bénéficient d'une augmentation de la masse salariale, certes limitée, de 1% en Île-de-France. Les intermittents ont joué, en période de crise, une fonction d'ajustement que ne peuvent pas jouer les emplois permanents dont l'inertie est plus grande. Et ils la subissent davantage dans leurs revenus, la réduction des ressources disponibles étant presque deux fois plus forte que celle de l'effectif mobilisé.

Si l'on prend un peu de recul, depuis 2001, le nombre de personnes ayant occupé un emploi dans ces secteurs a augmenté beaucoup plus rapidement dans les emplois permanents (+ 26%) que dans les emplois intermittents (+ 8%). De la même manière, la masse salariale des emplois permanents a augmenté de 57% sur la période, et celle des emplois intermittents a augmenté de 25%. Les emplois intermittents supportent donc principalement, de manière structurelle, les efforts de maîtrise des coûts de l'activité de production et sont, en période de crise, comme en 2009, les premiers et pratiquement les seuls à en payer le prix.

L'évolution de l'emploi en 2009 diffère selon les secteurs, comme l'illustre le graphique ci-dessous :



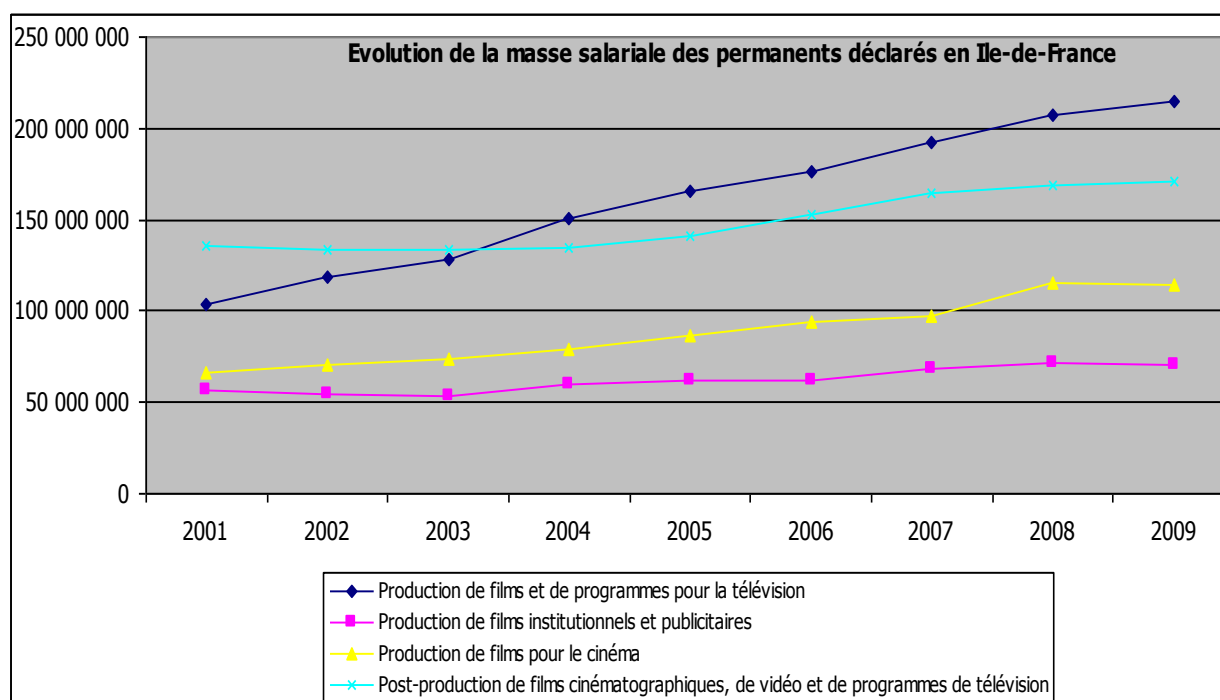
Le secteur de la production de films pour le cinéma est particulièrement touché par la baisse de la masse salariale, qui atteint pratiquement 10% pour l'ensemble des emplois. La forte baisse du nombre de films agréés en 2009 et surtout l'absence de films à gros budget comme en 2008, représente une perte de 300 M€ d'activité que l'Île-de-France, qui assure plus de 50% des tournages et l'essentiel de l'activité de post-production, subit principalement.

Le secteur de la production de films institutionnels et publicitaires voit également baisser la masse salariale de ses emplois, mais dans une moindre mesure que dans la production cinématographique, puisque cette baisse atteint 8%. 2009 voit en effet une forte baisse des investissements publicitaires et donc de la production de films correspondante.

Enfin, les secteurs de la production de films et de programmes pour la télévision et de la post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision affichent une masse salariale stable par rapport à 2008 en raison de structures plus stables, où l'emploi intermittent est moins représenté.

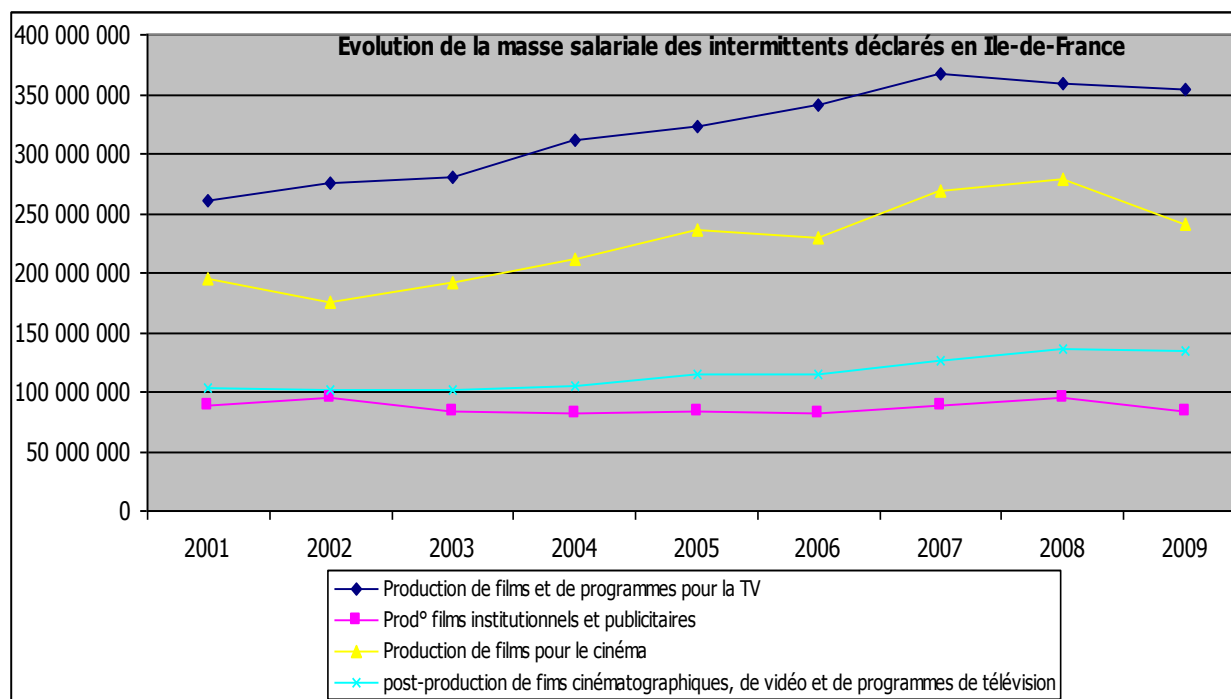
En regardant l'évolution de la masse salariale entre 2006 et 2009, on constate que cette évolution est la plus forte dans le secteur de la post-production (+ 14%), elle est similaire pour les secteurs de la production audiovisuelle et de la production cinématographique (+10%), et elle est plus basse pour le secteur de la production de films institutionnels et publicitaires (+ 7%).

L'évolution de la masse salariale des emplois permanents n'est pas la même au sein des secteurs, comme l'illustre le graphique ci-dessous :



Sur le plan de la masse salariale les secteurs les plus contraints et qui subissent une légère baisse sont ceux où la crise est la plus forte en 2009 : la production cinématographique et la production de films institutionnels et publicitaires. Les secteurs relativement plus stables, en raison de la taille des entreprises, de la production audiovisuelle et de la post-production, ne peuvent éviter, malgré la baisse d'activité, la croissance de leur masse salariale. Leur rentabilité a dû en être d'autant plus affectée.

De la même manière, l'évolution de la masse salariale des emplois intermittents est différente selon les secteurs, comme l'illustre le graphique ci-dessous :



De manière encore plus nette, l'année 2009 est marquée par la forte baisse de la masse salariale des emplois intermittents du secteur de la production cinématographique, qui atteint -13% et de celle du secteur de la production de films institutionnels et publicitaires, qui atteint -12%. La forte baisse d'activité se traduit principalement par une très forte contraction de l'emploi intermittent sur lequel s'appuient massivement ces secteurs d'activité.

Le phénomène est très loin d'avoir la même ampleur dans les secteurs qui ont moins recours à l'emploi intermittent. La masse salariale des emplois intermittents ne baisse que de 1% pour la production audiovisuelle et de 2% pour la post-production.

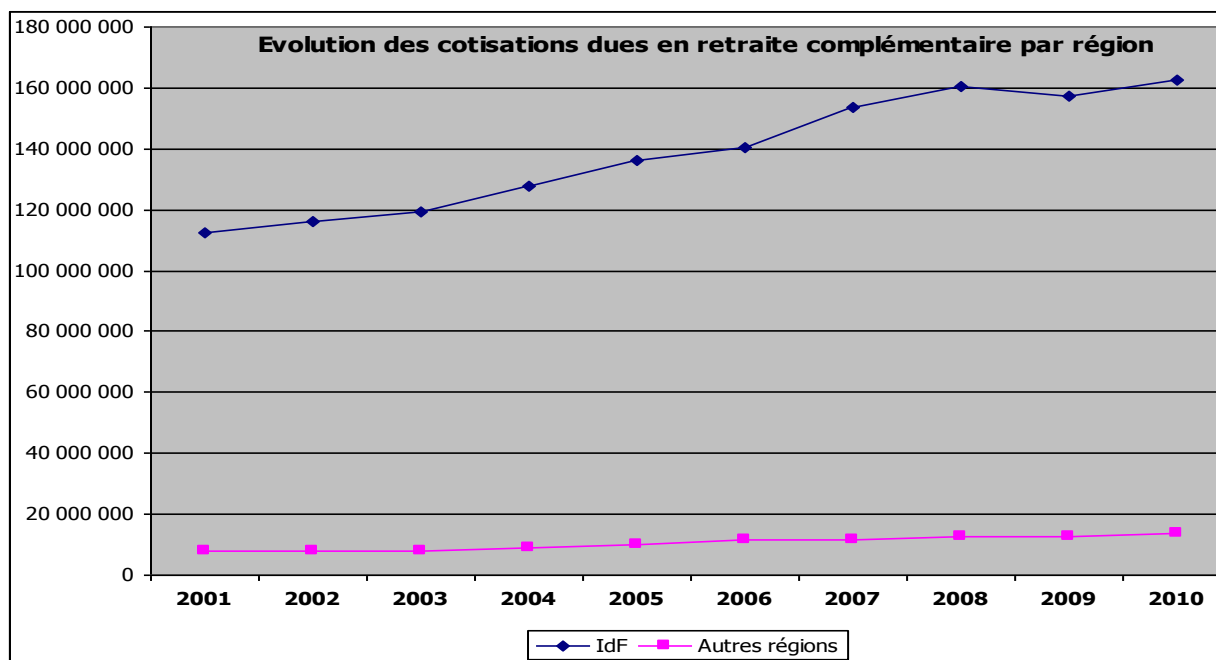
L'intermittence ne constitue pas un ensemble homogène. Il convient en effet de distinguer l'emploi intermittent de l'emploi très intermittent ou ponctuel bénéficiant de ce régime. Sur les 117379 intermittents déclarés dans les 4 secteurs en 2009, la plupart ont des revenus dans ces secteurs qui les apparentent à des occasionnels, ou des acteurs de compléments. En effet, 66% d'entre eux ont un revenu en 2009 (acquis dans ces 4 secteurs uniquement) qui s'élève à moins de 3 500 €.

Niveau de revenu perçu dans les 4 secteurs	Nombre d'intermittents	Poids
Moins de 3 500 €	77 045	66%
De 3 500 € à moins de 7 500 €	9 068	8%
De 7 500 € à moins de 11 500 €	6 553	6%
De 11 500 € à moins de 18 500 €	8 625	7%
Plus de 18 500 €	16 088	14%
Total	117 379	

L'effectif intermittent bénéficiant d'une rémunération de plus de 7 500 € annuels en France est de 24 713 personnes; chiffre qui est à rapprocher de celui des emplois permanents : 24 717. La structure de l'emploi dans le secteur se répartit donc en deux groupes aux effectifs identiques, l'un bénéficiant d'un statut permanent, l'autre travaillant de manière quasi-permanente sous le régime de l'intermittence. L'ensemble étant complété par un effectif important d'emplois très intermittents, voire occasionnels ou simplement ponctuels qui compte 92 666 personnes concernées en 2009. C'est dans cet effectif, si l'on se réfère à l'analyse de la masse salariale qu'ont été perdus les 4 000 emplois intermittents évoqués plus haut. L'intermittence a donc subi la crise en tout premier lieu, tout particulièrement les emplois occasionnels ou ponctuels en repli pour un ensemble de personnes concernées qui demeure très important.

Perspectives 2010

L'évolution de l'emploi en 2010 peut être déduite de l'évolution des cotisations dues sur l'exercice 2010 en retraite complémentaire. Toutefois, cette analyse n'apporte qu'une tendance. En effet, les cotisations dues évoluent au fur et à mesure de l'exploitation des déclarations nominatives annuelles : on procède à un ajustement entre les cotisations dues, c'est-à-dire appelées au cours d'un exercice, et les cotisations réellement versées au terme du processus de recueil des données qui n'intervient qu'un an après l'exercice, soit au début de l'année 2012. Les tendances constatées lors des études précédentes ont cependant toujours été confirmées, voire amplifiées. Celles-ci constituent donc des indicateurs fiables, reposant sur une partie suffisamment significative de l'univers concerné.



La tendance principale est à une reprise très nette de l'activité et de l'emploi en 2010 effaçant complètement les effets de la crise de 2009 pour retrouver un niveau d'activité au moins équivalent à celui de 2008 et probablement supérieur. L'évolution de la masse salariale est à nouveau à la hausse, d'au moins 4% sur la France entière. Cette hausse est cependant moins importante pour les entreprises situées en Île-de-France (+3%) que pour les entreprises situées dans les autres régions

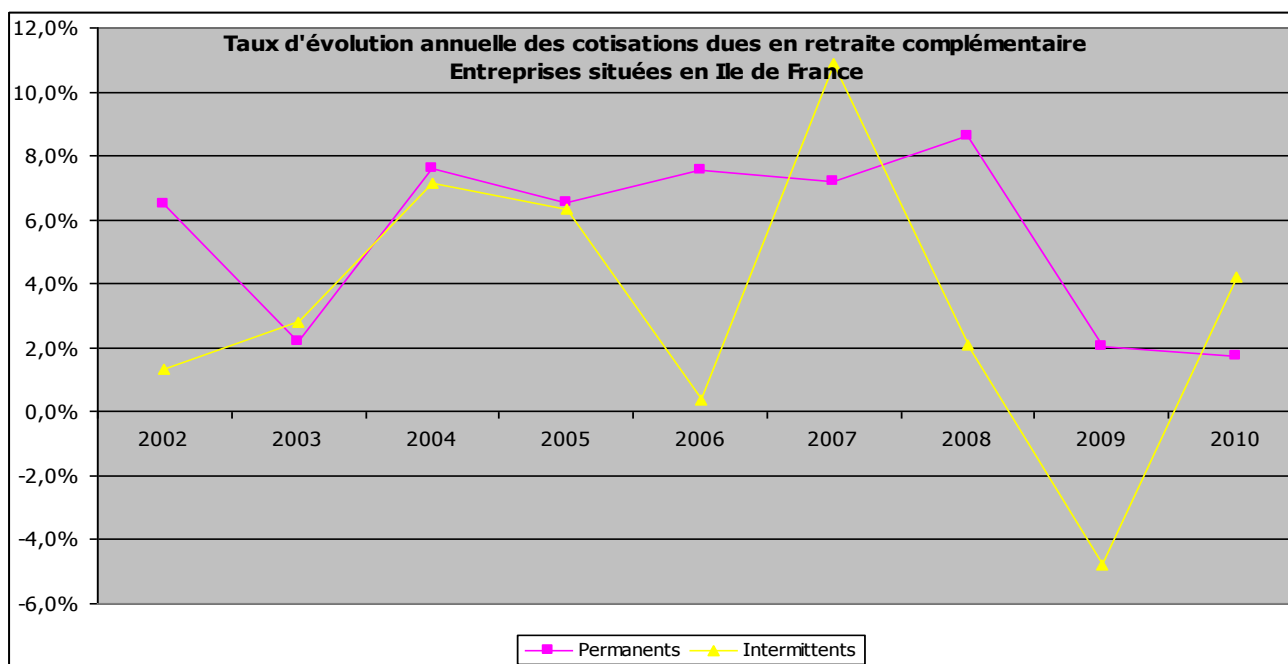
(+11%) dont l'inertie, au regard de la masse est moindre, affichant du même coup une reprise en pourcentage plus importante.

Cette reprise de l'activité est due à une reprise de la production cinématographique nationale en volume, mais pas exactement au même niveau en investissements; 2010 avec 261 films agréés, retrouve le niveau de la production unitaire de 2008 mais sans les très gros budgets qui ont marqué cette année-là le cinéma français (« Océans », « OSS 117 », « Le Petit Nicolas »). Reprise également de la production audiovisuelle qui retrouve son niveau d'investissement de 2008 par un effet de rattrapage sur des productions différées dans cette année de transition pour France Télévisions et de forte baisse des recettes publicitaires pour TF1 et M6. Mais le phénomène le plus marquant de l'année 2010 est la forte croissance de la production internationale avec notamment la montée en puissance du crédit d'impôt international. En raison de la parution tardive des décrets, presque un an après le vote de la loi de finance le dernier jour de l'année 2008, le crédit d'impôt international n'a pu être effectif en 2009 que sur des productions déjà engagées et sur un mode rétroactif. Les six productions ayant bénéficié du crédit d'impôt en 2009 correspondent à la production normalement accueillie, avec ou sans crédit d'impôt, le seul impact de celui-ci en 2009 aura été d'améliorer à la marge le temps de tournage de productions américaines qui avaient déjà choisi Paris comme lieu de tournage, mais qui ont cherché à entrer dans les critères donc à atteindre le seuil de 1 M€ de dépenses pour bénéficier de l'abattement fiscal. Ce fut le cas notamment d'« Inception » de Christopher Nolan.

La situation en 2010 est très différente, après une année de promotion active du crédit d'impôt international, conduite par Film France et par la Commission du Film d'Île-de-France auprès de l'ensemble des studios hollywoodiens, en s'appuyant notamment sur la bonne mise en œuvre des tournages de 2009 et sur le succès des premiers films ayant bénéficié du dispositif. Succès remarquable d'« Inception », plutôt inattendu dans son ampleur au regard de l'ambition du propos, rare pour un blockbuster ; succès majeur de « Nodame Cantabile » au Japon deuxième au box office japonais derrière « Avatar » la semaine de sa sortie ; et, surtout, succès historique, évoqué plus haut de « Despicable Me » devenu l'un des films les plus rentables de l'histoire du cinéma hollywoodien. L'année 2010 aura donc permis aux efforts de promotion de se déployer dans un contexte particulièrement favorable, les arguments développés pouvant être mis en regard d'expérience concrètes et réussies. L'impact du crédit d'impôt en 2010 devrait être au moins multiplié par trois pour atteindre près de 100 M€ de dépenses avec cette fois des films inscrivant tout leur tournage dans le contexte francilien comme le dernier Woody Allen « Midnight in Paris » et ses sept semaines de tournages ou une partie significative comme l'hommage à Méliès de Martin Scorsese « L'Invention d'Hugo Cabret » et ses trois semaines de tournage. Il faut noter qu'en 2010 tous les films bénéficiant du crédit d'impôt ont été tournés en partie en Île-de-France, comme en 2009 où, sur les six films agréés, un seul était tourné dans une autre région. A noter également la complémentarité des politiques régionales et nationales avec en 2010 le tournage du film de Jeremy Leven « A Girl on a bicycle », bénéficiaire du crédit d'impôt, écrit et développé l'année précédente à l'Abbaye de Royaumont dans le cadre de la résidence de scénaristes américains « Autumn Stories » mise en place par le Fonds Culturel Franco-Américain et la Commission du Film d'Île-de-France.

Le phénomène le plus remarquable est cependant la forte capacité de la filière de la création numérique francilienne à faire valoir ses atouts artistiques et à bénéficier, dans le domaine de l'animation en particulier, de l'impact du crédit d'impôt pour générer un important volume d'activités nouvelles. Cette filière dont la Commission du film d'Île-de-France a soutenu activement l'expansion internationale avec la création du label « ParisFX Creative Île-de-France » et des showcases qui mettent en avant les savoir faire spécifiques de l'Île-de-France à Paris, Londres, Los Angeles, Hong-Kong, Pékin et Taipei est celle qui, en complément de l'accueil de tournage, génère

les investissements les plus importants et le volume d'emplois le plus conséquent. Son impact sur l'emploi en 2010 est particulièrement net puisque Mac Guff a engagé une deuxième production pour Universal « The Lorax » de Chris Renaud, que Buf s'est vu confier par Disney (Marvel) les effets spéciaux de « Thor » réalisé par Kenneth Brannagh avant de signer pour les effets spéciaux réalisés en 2011 de ce qui devrait être le plus gros budget du cinéma chinois, « Grand Master » de Wong Kar Wai dont 40 minutes sont fabriquées en Île-de-France. Et que Duran Duboi s'est vu confier la redimensionnalisation 3D du film de Len Wiseman « Underworld ». Cette tendance fait qu'en valeur près de la moitié des investissements mobilisés par le crédit d'impôt international relèvent du pôle francilien de l'animation, de la 3D et des effets spéciaux. Ce phénomène, qui n'avait pas été anticipé par les pouvoirs publics, est suffisamment remarquable pour constituer un des axes déterminants pour la croissance de l'emploi dans la Région Île-de-France où l'essentiel des entreprises et des emplois du secteur sont concentrés. Le crédit d'impôt aura permis à un secteur artistiquement remarquable et internationalement reconnu de s'inscrire dans le paysage industriel mondial et de devenir un des pôles majeurs de production, à même de réaliser des œuvres d'ambition sur le marché international, qu'elles soient à l'initiative de producteurs américains, chinois ou français. Sur la carte du partage international du travail dans ce domaine la Région Île-de-France apparaît au premier plan, auprès de Londres et de Wellington, les seules régions dans le monde à ce jour à pouvoir atteindre le même niveau d'excellence que la production hollywoodienne et donc à pouvoir travailler pour elle.



La reprise de l'activité en 2010 se manifeste en Île-de-France aussi bien pour les emplois permanents, + 2% que pour les emplois intermittents + 4%. Ces derniers sont évidemment les plus sensibles à la reprise, de même qu'ils étaient les premiers affectés par la baisse d'activité. Cela dit l'écart est moindre que dans la période de perte d'emplois laissant supposer que cette reprise est solide et qu'elle se traduit d'emblée par la création d'emplois permanents.

Cela dit, les évolutions sont inégales selon les secteurs, les plus solides étant ceux de la production audiovisuelle et de la production de films publicitaires et institutionnels qui bénéficient du retour à la croissance des investissements publicitaires avec + 4% d'évolution des emplois permanents. Par contre la restructuration interne du secteur de la post production avec la disparition programmée des emplois du photochimique ne lui permet pas de créer d'emplois alors que ceux de la

production cinématographique ont encore tendance à baisser (-2%) souffrant de l'absence de grosses productions et de la tendance à la délocalisation des grosses productions nationales en raison de l'attractivité des systèmes fiscaux européens, en particulier en Belgique et en Allemagne. Le paradoxe de la situation française est en effet qu'aujourd'hui notre dispositif est moins efficace pour lutter contre les délocalisations que pour attirer des productions étrangères, tout en n'utilisant pas les mêmes armes que nos principaux concurrents dans ce domaine dont les crédits d'impôts ne sont généralement pas plafonnés et non plus soumis à un seuil minimum de dépenses.

Pour les emplois intermittents, le volume de cotisations des entreprises du secteur de la production cinématographique et de la production de films institutionnels et publicitaires atteint celui de 2008 (rattrapage de la baisse constatée en 2009), et ils devraient rester stables dans les secteurs de la production audiovisuelle et de la post-production.

Les secteurs les plus touchés par la baisse de l'emploi en 2009, la production cinématographique et la production de films institutionnels et publicitaires, devraient afficher en 2010 un niveau d'emploi équivalent à celui atteint en 2008.

Le secteur de la production audiovisuelle continuera d'afficher un niveau d'emploi en hausse en 2010, mais une hausse qui restera à peu près au niveau de celle de 2009.

Le secteur de la post-production risque de voir son volume d'emploi rester stable en 2010, alors que ce niveau augmentait jusqu'à présent, mais de plus en plus lentement.

Après une crise sévère en 2009 due à l'effondrement de la production nationale, partiellement compensée par le maintien de la production internationale et l'arrivée du crédit d'impôt international, l'année 2010 est celle du rattrapage et de la reprise de la croissance, soutenue par la montée en puissance du crédit d'impôt international.

Les deux moteurs de la croissance française, production nationale et production internationale sont en phase en 2010 et cela devrait se traduire par une évolution nettement favorable en terme d'emploi. En particulier pour la Région Île-de-France qui bénéficie de deux atouts majeurs, un patrimoine monumental attractif et ouvert aux tournages, qui attire les plus grands noms du cinéma américain de Woody Allen à Martin Scorsese, et une filière d'exception en matière de création numérique, d'effets visuels et de 3D qui attire les réalisateurs les plus exigeants, comme Wong Kar Wai et Kenneth Branagh. Ces atouts s'imposent en 2010 grâce au crédit d'impôt international qui malgré ses limites de seuil et de plafond que ne connaissent pas les dispositifs concurrents joue pleinement et garantit la compétitivité d'une offre cinématographique dont les atouts artistiques restent déterminants.